

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le 6 août 2024, à 19h30, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants:

Siège #1 - Guylaine Larochelle
Siège #2 - Gaétan Roy
Siège #3 - Samuel Roy
Siège #4 - Tonia Despont

Est/sont absents à cette séance :

Siège #5 - Michel Turcot
Siège #6 - Éric Trudel

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, Maire.
Est aussi présent Madame Valérie Bergeron., greffière-trésorière adjointe.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2024-08-145

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024
- 4 - MOT DU MAIRE
- 5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - CORRESPONDANCE REÇUE
 - 6.1 - UPA - souper bénéfice / commandite
- 7 - FINANCES
 - 7.1 - ADOPTION des dépenses du mois de juillet 2024
 - 7.2 - Financement et subventions
- 8 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 8.1 - DÉPÔT des permis et certificats de juillet 2024
 - 8.2 - RÉOLUTION - Demande PIIA, 78 rue Principale
 - 8.3 - RÉOLUTION - Demande PIIA, 94 rue Principale
 - 8.4 - RÉOLUTION - Demande de dérogation mineure, 11-11A Place Grenier
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 9.1 - DÉPÔT du rapport mensuel de juillet de la sécurité publique
 - 9.2 - RÉOLUTION - Autorisation de préparer le projet de remplacement de l'autopompe 219 de 30 ans du service de sécurité incendie
 - 9.3 - RÉOLUTION - Autorisation de préparer le projet de service de fourrière canine
- 10 - TRAVAUX PUBLICS
 - 10.1 - DÉPÔT du rapport mensuel du mois de juillet 2024 des travaux publics
 - 10.2 - RÉOLUTION - Entente d'entretien de clôture mitoyenne
- 11 - LOISIRS
 - 11.1 - DÉPÔT - rapport mensuel du mois de juillet 2024 du service des loisirs
 - 11.2 - RÉOLUTION - Présentation et déploiement du jardin communautaire
- 12 - LÉGISLATION
 - 12.1 - RÉOLUTION - Demande de révision du règlement 198-09 de la MRC

concernant les carrières et sablières

12.2 - AVIS DE MOTION - Mise à jour du Règlement de zonage

12.3 - ADOPTION - premier projet d'amendement du règlement de zonage 2024-008

12.4 - RÉOLUTION - Date et heure de l'assemblée publique liée à la modification du règlement de zonage

13 - VARIA

14 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

16 - DOCUMENTATION DE LA SÉANCE DE TRAVAIL (HORS SÉANCE DU CONSEIL)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-08-146

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024

Une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 juillet dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - MOT DU MAIRE

Le mot du maire est reproduit en tout ou en partie dans le journal municipal.

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place:

1. Monsieur Lucien Tanguay dépose une pétition demandant la réouverture du pont de la Montée du Sault. Un retour sera fait sous peu à cette demande.

2. Madame Irène Laflamme demande si la municipalité fera des représentation pour la rénovation de certaines maisons du village en vue du 175e. La question est mise en attente pour discussion au conseil en séance de travail.

3. Madame Lise Carbonneau demande pourquoi les HLM ont des espaces réservés sur la rue Pelchat pour le stationnement alors que ce n'est pas permis pour les autres citoyens durant l'hiver. Un retour sera fait après validation.

Questions du public par courriel / courrier:

Aucune

6 - CORRESPONDANCE REÇUE

Ce point couvre les demandes directement adressées au conseil municipal

2024-08-147

6.1 - UPA - souper bénéfice / commandite

Une correspondance a été reçu pour une demande de commandite d'un montant de 250\$ ou plus pour le souper bénéfice pour l'ACFA (Au cœur des familles agricoles). Le conseil après analyse ne désire pas participer ou commanditer l'activité de financement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DE** ne pas aller de l'avant avec cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7 - FINANCES

2024-08-148

7.1 - ADOPTION des dépenses du mois de juillet 2024

ATTENDU QU'UNE copie de la liste des comptes du mois de juillet 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

ATTENDU QUE l'ensemble du dossiers de facturation ainsi que les pièces justificatives étaient disponibles pour consultation et analyse durant la semaine précédant le conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'AUTORISER** les dépenses de juillet payées par le greffier-trésorier et d'autoriser le paiement des comptes au montant total de 235 598.65\$

Je soussigné, Valérie Bergeron, greffière-trésorière adjointe, certifie que la municipalité a, dans son compte général, les crédits pour payer ces dépenses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2 - Financement et subventions

L'équipe municipale s'active à saisir toutes les opportunités de financement et de subventions afin de soutenir la santé financière de la municipalité de même que supporter les projets des différents départements. Suivi des demandes:

- **Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) (121 000\$) - confirmé**
- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement 1er rang, 5e rang et rang du Sault (4 000 000\$) - **en préparation de dépôt**
- Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) (125 000\$) - **confirmée**
- Programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipale (PRACIM) (596 000\$) - **confirmée**
- Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) (900 000\$) - **confirmée**
- Programme d'aide à l'embauche d'étudiant, (6 500\$) - **confirmée**
- **Fonds d'accessibilité aux infrastructures publics, (200 000\$) -en attente de la réponse**
- Fonds d'amélioration des infrastructure de loisirs, (82 000\$) - **confirmée**
- Programme d'infrastructure sportive et récréative, (700 000\$) - **en préparation de dépôt**
- Coup de cœur Desjardins - jardins communautaires, (4 000\$) - **confirmée**
- Programme de soutien aux activités bénévoles (1500\$) - **confirmée**
- Programme emploi vert - embauche d'un étudiant pour l'entretien des parcs (5 062\$) - **confirmée**
- Programme nouveaux horizon (20 000\$) - **confirmé**
- Offre de modules de parc-Prévention de la violence faites aux enfants (15 000\$) – **en attente de la réponse**
- **Programme soutien financier pour les équipements et infrastructures culturels (10 000\$) – refusé**
- Programme soutien financier pour les espaces culturels (25 000\$) – **en attente de la réponse**
- **Programme Soutien financier pour favoriser les activités locales (1 260\$) - confirmé**
- Programme au cœur de votre collectivité de la Promutuel (29 600\$) - **refusée**
- Programme pour la réussite du français en loisirs (15 000\$) - **en attente de la réponse**
- Programme culturel pour la santé mentale des jeunes 12-18 ans (30 000\$) - **en attente de la réponse**
- Programme d'aide à la voirie locale - volet projets particuliers d'amélioration des routes (16 810\$) - **confirmée**
- **Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées 2024-2025 (750\$) - confirmé**
- **Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2024-2028 (1 125 000\$) - confirmé**

L'ensemble des travaux de financement serviront les besoins de la municipalité et de ces citoyens et représentent une contribution potentielle maximale de

Les travaux de demandes de subventions en cours offrent un potentiel monétaire en 2024 de 7 989 882\$

8 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8.1 - DÉPÔT des permis et certificats de juillet 2024

En juillet, les services municipaux ont émis 33 permis ou certificats dont:

- Permis d'agrandissement: 2
- Permis de rénovation: 17
- Permis de construction: 2
- Certificat de changement d'usage: 1
- Certificat d'autorisation pour piscine: 3
- Certificat pour travaux riverains: 1
- Permis d'installation septique: 3
- Permis de brûlage: 4

2024-08-149

8.2 - RÉSOLUTION - Demande PIIA, 78 rue Principale

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne l'adresse 78, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de dans le cadre du PIIA sont assujetties au Comité Consultatif en Urbanisme;

- Demande d'autorisation visant l'ajout d'un toit avec côtés ouverts couvrant le patio attenant au bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment actuel et la modification n'ont aucune incidence sur l'aspect patrimoniale du secteur;

CONSIDÉRANT un avis favorable de la part des membres du CCU pour les demandes lors de la rencontre du 1er aout dernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DAUTORISER** une toiture couvrant le patio attaché à la résidence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-08-150

8.3 - RÉSOLUTION - Demande PIIA, 94 rue Principale

CONSIDÉRANTQUE la demande concerne l'adresse 94, rue Principale;

CONSIDÉRANTQUE les demandes de dans le cadre du PIIA sont assujetties au Comité Consultatif en Urbanisme;

- Demande d'autorisation visant le remplacement de même dimension du patio avant en bois, du remplacement du parement avant et l'ajout d'une enseigne commerciale avec conditions d'ajouter un cadrage similaire à celui des portes et fenêtres;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment actuel et la modification n'ont aucune incidence sur l'aspect patrimoniale du secteur;

CONSIDÉRANT un avis favorable de la part des membres du CCU pour les demandes lors de la rencontre du 1er aout dernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'AUTORISER** la rénovation de la résidence et du patio;
- **D'AUTORISER** l'installation de l'enseigne avec l'ajout d'un cadrage similaire aux cadrages des portes et fenêtres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-08-151

8.4 - RÉSOLUTION - Demande de dérogation mineure, 11-11A Place Grenier

CONSIDÉRANT QUE le demande concernent l'adresse 11-11A, Place Grenier;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de dérogations mineures sont assujetties au Comité Consultatif en Urbanisme;

- Demande de dérogation mineure visant la conversion d'une résidence bi-génération en jumelé indépendante incluant un frontale non-réglementaire;

CONSIDÉRANT un avis favorable avec conditions de la part des membres du CCU pour les demandes lors de la rencontre du 1er août dernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DAUTORISER** la demande de dérogation mineure pour le 11-11A Place Grenier avec conditions;
- **DE PRÉVOIR** la modification de l'entrée des services de façon à rendre le bâtiment conforme, d'inclure à l'acte notarié la division des services et les responsabilités relatives pour chacune des propriétés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 - DÉPÔT du rapport mensuel de juillet de la sécurité publique

Dépôt est fait au conseil par la greffière-trésorière adjointe, madame Valérie Bergeron, du rapport mensuel du mois de juillet 2024 du service de sécurité publique.

2024-08-152

9.2 - RÉSOLUTION - Autorisation de préparer le projet de remplacement de l'autopompe 219 de 30 ans du service de sécurité incendie

ATTENDU QUE les réparations sur le véhicule autopompe 219 deviennent de plus en plus fréquentes et onéreuses;

ATTENDU QUE le camion est en fin d'utilisation ayant atteint sa trentième année de service;

ATTENDU QUE le projet de remplacement de camion est planifié depuis 2019 et qu'il figure au Plan Triennal d'Immobilisation 2024-2025;

ATTENDU QUE le véhicule 219 (Freightliner FL80 1994) est le principal véhicule d'intervention des pompiers;

ATTENDU QUE tous les équipements secondaires d'incendie du véhicule 219 seront transférés sur le nouveau véhicule;

ATTENDU QUE le véhicule figure comme ressource essentielle dans la couverture incendie prévue au Schéma de Couverture de Risque de la MRC de Bellechasse et que celui-ci est entériné par le ministre de la Sécurité Publique;

ATTENDU QUE le minimum requis en force de frappe exige une autopompe et que le 219 garanti le minimum requis;

ATTENDU QUE Saint-Raphaël adhère au Schéma et que celui-ci permet une immunité face aux poursuites en plus d'améliorer la cote d'assurance de la municipalité ainsi que celle de ses citoyens;

ATTENDU QU'advenant des ententes de mutualisation de service, ce véhicule ne pourrait être remplacé ou éliminé au profit d'un véhicule provenant d'une autre municipalité;

ATTENDU QUE le Service de Sécurité Incendie de Saint-Raphaël est le principal SSI de l'axe 281 et des municipalités avoisinantes et qu'il est considéré dans les entraides pour appuyer les forces de frappe avoisinantes;

ATTENDU QUE la réalité actuelle et future de Saint-Raphaël en regard de sa valeur immobilière oblige celle-ci à s'assurer de maintenir une couverture de risque optimale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'AUTORISER** le directeur de la Sécurité publique, monsieur Claude Morin, à préparer une analyse des besoins, à préparer différentes options et à établir un budget de remplacement du véhicule 219;
- **D'AUTORISER** le directeur de la Sécurité publique de contacter les fournisseurs afin de préparer un devis répondant aux besoins actuels et futures de la municipalité et;
- **DE PRÉSENTER** le résultat de ce travail au conseil pour la préparation des étapes subséquentes le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-08-153

9.3 - RÉSOLUTION - Autorisation de préparer le projet de service de fourrière canine

ATTENDU la LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS imposée par le Gouvernement du Québec adoptée le 1er mai 2024 (chapitre P-38.002);

ATTENDU à l'article 5 de ladite loi que toute municipalité locale est chargée de l'application sur son territoire d'un règlement pris en application de la présente loi et qu'à cette fin, la municipalité peut désigner un fonctionnaire ou un employé de la municipalité pour agir comme inspecteur ou enquêteur sur le territoire de cette municipalité aux fins de veiller à son application. (2018, c. 22, a.25);

ATTENDU à l'article 6 que toute municipalité locale peut conclure une entente avec toute personne afin que celle-ci assure l'application d'un règlement en application de la présente loi et que cette personne avec laquelle la municipalité conclut une entente ainsi que ses employés ont les pouvoirs des fonctionnaires ou employés de la municipalité désignés aux seules fins de l'application de ce règlement. (2018, c. 22, a.26);

ATTENDU QUE la municipalité a adopté une réglementation conforme à la loi et qu'elle souhaite mettre en place un service correspondant aux attentes liées cette loi et au règlement 2023-006 de la municipalité. (Règlement portant sur la Sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, chapitre 9);

ATTENDU QUE la MRC n'offre pas de solution actuellement et n'a aucune responsabilité en ce sens;

ATTENDU l'obligation d'agir afin d'être conforme à la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DE CONFIER** le mandat d'identifier des solutions au directeur général;
- **DE DEMANDER** la préparation d'une entente de service pouvant être mise de l'avant avec une entreprise répondant au besoin de la municipalité;
- **DE PRÉSENTER** au conseil des recommandations de choix et de coûts en lien avec le service requis pour une éventuelle acceptation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10 - TRAVAUX PUBLICS

10.1 - DÉPÔT du rapport mensuel du mois de juillet 2024 des travaux publics

Dépôt est fait au conseil par la greffière-trésorière adjointe, madame Valérie Bergeron, du rapport mensuel du mois de juillet 2024 du service des travaux publics.

2024-08-154

10.2 - RÉOLUTION - Entente d'entretien de clôture mitoyenne

ATTENDU QUE les Voisins sont propriétaires d'un immeuble situé au 22, rang Ste-Catherine, Saint-Raphaël, et connu comme étant le lot 6 579 553 du Cadastre du Québec (ci-après l'« Immeuble privé»);

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire d'un immeuble situé au 24-24B rang Ste-Catherine, Saint-Raphaël, et connu comme étant le lot 5 593 194 du Cadastre du Québec (ci-après l'« Immeuble municipal»);

ATTENDU QUE les parties partagent une clôture mitoyenne séparant l'Immeuble privé de l'Immeuble municipal (ci-après la « Clôture »);

ATTENDU au chapitre 8, article 1006 du Code civil du Québec;

ATTENDU QUE les parties souhaitent convenir des modalités d'entretien de la Clôture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. Les parties reconnaissent que la Clôture existante au moment de la signature des présentes est conforme aux exigences de l'article 1002 du Code civil du Québec eu égard à la situation et à l'usage des lieux;
2. Les parties reconnaissent que la Clôture est une propriété mitoyenne;
3. Les parties conviennent d'une entente d'entretien et que celle-ci soit signée par les parties
4. Et que la municipalité autorise monsieur le maire et monsieur le directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11 - LOISIRS

11.1 - DÉPÔT - rapport mensuel du mois de juillet 2024 du service des loisirs

Dépôt est fait au conseil par la greffière-trésorière adjointe, madame Valérie Bergeron, du rapport mensuel du mois de juillet 2024 du service des loisirs.

2024-08-155

11.2 - RÉOLUTION - Présentation et déploiement du jardin communautaire

ATTENDU la présentation du projet de jardins communautaires au mois de mai dernier;

ATTENDU la participation et l'intérêt de la population envers ce projet;

ATTENDU le partenariat et les subventions reçues notamment de Desjardins, Formaca, Domaine SK et de la municipalité;

ATTENDU l'intérêt pour la commission scolaire de participer au projet par l'entremise du CFER et de l'École La Source;

ATTENDU l'intérêt de la commission scolaire de prêter une portion de terrain pour le projet moyennant son entretien par la municipalité;

ATTENDU QUE le site est facilement accessible, sécuritaire et central dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Roy

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DE DÉPLOYER** le projet de Jardins Communautaires sur le terrain du CFER;
- **DE PRENDRE** entente formelle avec le Centre de service de la Côte-du-Sud pour le terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12 - LÉGISLATION

2024-08-156

12.1 - RÉSOLUTION - Demande de révision du règlement 198-09 de la MRC concernant les carrières et sablières

ATTENDU QUE la gestion des redevances des carrières et sablières est sous la responsabilité de la MRC de Bellechasse;

ATTENDU QUE le règlement sert pour la constitution d'un Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques municipales;

ATTENDU QUE ce Fonds est redistribué selon une forme grandement pénalisante pour la municipalité de Saint-Raphaël;

ATTENDU QUE selon l'article 11.8 de ce même règlement, les sommes à redistribuer correspondent aux pourcentages suivants:

- Soit 15% des sommes à distribuer sont réparties entre les municipalités dans lesquelles des carrières et sablières en exploitation sont localisées, au prorata du tonnage extrait par chaque carrière ou sablière par rapport au tonnage total extrait par l'ensemble des carrières et sablières sur le territoire de la MRC.
- 25 % du total des sommes à distribuer seront réparties à l'ensemble des municipalités de la M.R.C. au prorata du nombre de kilomètres de voies publiques municipales par municipalité par rapport au kilométrage total de voies publiques municipales de la MRC.
- 60 % du total des sommes à distribuer seront réparties aux municipalités de la MRC au prorata du nombre de kilomètres de voies publiques municipales autorisées au transport lourd par municipalité par rapport au total de kilomètres de voies publiques municipales de la MRC autorisées au transport lourd.

ATTENDU QUE selon cette forme de calcul, plusieurs municipalités bénéficient de redevances alors qu'elles ne subissent aucune problématique, aucun bris de leurs routes dû au passage de véhicules lourds, aucune problématique de voisinage;

ATTENDU QUE régulièrement, des transporteurs usagers des carrières et sablières ne respectent pas les voies interdites aux véhicules lourds et ce de façon volontaires dans le territoire de Saint-Raphaël;

ATTENDU QUE selon ledit règlement et les redevances versées à Saint-Raphaël, la municipalité est la deuxième en tonnage produit sur le territoire de Bellechasse

et oscille entre la 5ième et 7ième position en retour monétaire;

ATTENDU QUE cette situation est grandement injuste versus l'ensemble des inconvénients vécus par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DE DEMANDER** la révision dudit règlement et ses formes de compensation afin d'obtenir une juste part des redevances;
- **DE DEMANDER** qu'un article avec compensation monétaire soit ajouté pour les nuisances autres que l'entretien des routes;
- **DE DEMANDER** que l'article 6.2 soit retiré considérant que les déclarations ne sont pas validées et que les exploitants ne contrôlent pas la sortie de matériel par des exploitants externes à leur entreprise;
- **DE DEMANDER** que les taux par mètre cube soient révisés pour refléter la réalité actuelle des coûts d'entretien des routes;
- **DE DEMANDER** une révision des volumes déclarés en vertu de l'article 12.5. Des carrières et sablières de son territoire à l'exception de la carrière/sablière d'Unibéton et de valider la conformité des exploitations;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-08-157

12.2 - AVIS DE MOTION - Mise à jour du Règlement de zonage

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Tonia Despont, qu'il sera adopté, le règlement no. 2024-008 intitulé: « Règlement de zonage » tel que reproduit au registre des règlements de la Municipalité.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Raphaël tient à amender le règlement concernant le zonage afin d'y modifier certains articles;

ATTENDU QUE la modification de certaines zones en lien avec les normes et usages est nécessaire pour le bien commun;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ledit règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ACCEPTER** l'avis de motion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-08-158

12.3 - ADOPTION - premier projet d'amendement du règlement de zonage 2024-008

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Raphaël désire modifier la réglementation en fonction des besoins et du développement de son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité prend soin d'établir les impacts potentiels lorsqu'elle modifie son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la municipalité recherche à satisfaire sa population dans la mesure où les demandes sont en symbiose avec l'environnement et le voisinage;

ATTENDU QUE la municipalité abroge tout autre règlement précédent à celui-ci concernant le zonage;

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël décrète ce qui suit :

Article 1

La grille de spécification pour la zone HA-10 est modifiée afin d'y ajouter l'usage Habitation « Multifamiliale », tel qu'illustré à l'annexe 1 du présent règlement.

Article 2

La grille de spécification pour la zone M-28 est modifiée afin d'y ajouter l'usage Commerce et Service « Lave-Auto », tel qu'illustré à l'annexe 2 du présent règlement.

Article 3

La grille de spécification pour la zone R-153 est modifiée afin d'y ajouter l'usage Récréation et tourisme « Complémentaire à l'agriculture ».

Article 4

La grille de spécification pour la zone P-32 est modifiée afin d'y ajouter l'usage Habitation « Multifamiliale », tel qu'illustré à l'annexe 4 du présent règlement.

Article 5

Les normes d'implantations sont également modifiées comme suit pour les zones HA-10 et HA-13 :

Marge avant (m) : minimum 2 mètres;

Marge latérale (m) : minimum 2 mètres;

Marge arrière (m) : minimum 3 mètres;

Nombre d'étage : maximum 3 et/ou hauteur maximale de 13 mètres.

Article 5

Le nom de la zone « P-32 » à la grille de spécification est remplacé par le nom de zone « HA-13 ». La modification du nom de la zone est également apportée à la carte du plan de zonage.

Article 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** les modifications au règlement de zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-08-159

12.4 - RÉSOLUTION - Date et heure de l'assemblée publique liée à la modification du règlement de zonage

RÉSOLUTION - AVIS DE D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE est par la présente donné par Gaëtan Roy,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'il sera présenté, le règlement no. 2024-008 intitulé: « Règlement de zonage » le 3 septembre 2024 à 19h00 au centre communautaire.

À ladite séance, une explication des modifications sera présentée au bénéfice des citoyens avant l'adoption finale du règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13 - VARIA

14 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-08-160

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets étant tous traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fermeture à 8H08.

Richard Thibault
Maire

Valérie Bergeron
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Valérie Bergeron, Greffière-trésorière adjointe

Je, Richard Thibault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Thibault, Maire

